



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

psychiatres

Question écrite n° 98092

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les attentes de l'intersyndicale des psychiatres publics (IPP) qui regroupe le syndicat des psychiatres des hôpitaux (SPH) et l'intersyndicale de défense de la psychiatrie (IDEPP) qui souhaite obtenir une loi d'orientation de la politique de psychiatrie et de santé mentale qui réponde véritablement aux attentes de la profession. Les responsables et les membres de l'IPP dénoncent l'accumulation de mesures qui détériorent les conditions d'exercice de la psychiatrie. Pour eux, il est indispensable de réaffirmer les principes cardinaux d'une politique de santé mentale incluant en particulier soins, prévention et réhabilitation. Il faudrait également définir le système de soins psychiatriques dans ses diverses fonctions vis-à-vis des troubles psychiatriques et de la santé mentale, affirmer l'indépendance des psychiatres, promouvoir la recherche et remédier au manque de places de soins. En conséquence, il souhaite qu'elle lui indique de quelle manière elle entend prendre en considération les spécificités de la psychiatrie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98092

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2011, page 411

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)